

**CONSEIL ACADEMIQUE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/12/15-02

Le **conseil académique**, en sa séance du 15 décembre 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'extrait de procès-verbal de l'École Universitaire de Maïeutique Marseille Méditerranée en date du 08 novembre 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

Vu l'extrait de procès-verbal de la faculté de Médecine en date du 26 octobre 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

AVIS

OBJET : création de l'UFR des sciences médicales et paramédicales

Le conseil académique approuve la création de l'UFR des sciences médicales et paramédicales.

Cette création interviendra à la date de la publication de l'arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation portant suppression de l'École Universitaire de Maïeutique Marseille Méditerranée.

La présente délibération emporte avis sur la suppression de l'École Universitaire de Maïeutique Marseille Méditerranée et approbation de la suppression de l'UFR de Médecine à compter de cette même date, au titre de l'article L713.1 du Code de l'éducation.

La présente délibération emporte enfin, à compter de cette même date, approbation de la modification de l'article 5 des statuts d'Aix-Marseille Université listant ses composantes.

Cet avis est adopté à l'unanimité.

Membres en exercice : 80

Quorum : 40

Présents et représentés : 53

Fait à Marseille, le 15 décembre 2017


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

